Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Herausgeber: Société de Linguistique Romane
Band: 82 (2018)
Heft: 325-326

Artikel: Jean de Meun et la culture de Panurge
Autor: Rossi, Luciano
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-842237

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MISE EN RELIEF

Jean de Meun et la culture de Panurge*

1. La parution, en novembre 2017, des actes du congrès consacré en 2016 à Orléans au 'deuxième auteur' du *Roman de la Rose* n'était pas sans susciter beaucoup d'attentes, vu que cette rencontre réunissait des scientifiques de renommée internationale et que son titre était très ambitieux: *Jean de Meun et la culture médiévale. Littérature, art, sciences et droit aux derniers siècles du Moyen Âge*. Malheureusement et cependant, il suffit de parcourir la Table des matières pour remarquer l'absence d'une conception générale susceptible de marquer des progrès dans la recherche[1], et cela à cause d'un contraste patent.

---

* À propos de *Jean de Meun et la culture médiévale. Littérature, art, science et droit aux derniers siècles du Moyen Âge*, Jean-Patrice Boudet / Philippe Haugeard / Silvère Menegaldo / François Ploton-Nicollet (dir.), Rennes, PU de Rennes, 2017, 374 p.

1 Philippe Haugeard et Silvère Ménégaldo, «Introduction» [9-20]; Charles Vulliez, «Autour de Jean de Meun: esquisse de bilan des données prosopographiques» [23-46]; Armand Strubel, «Jean de Meun figure de l'auteur dans le *Roman de la Rose*» [47-60]; Sylvie Lefèvre, «À cache-cache avec Jean de Meun. La famille B du *Roman de la Rose*» [61-80]; Christopher Lucken, «Jean de Meun, continuateur, remanieur et auteur du *Roman de la Rose* de Guillaume de Lorris» [81-106]; Patricia Stirnemann, «Jean de Meun: où et pour qui a-t-il travaillé?» [107-119]; Constant J. Mews, «Jean de Meun, Abélard et les tensions internes à l'Université de Paris au XIIIe siècle: pauvreté, chasteté et hypocrisie» [123-136]; Jean-Marc Mandosio, «La classification des sciences et des arts dans le *Miroir des amoureux* et l'érotologie de Jean de Meun» [157-174]; Antoine Calvet, «L'influence du *Roman de la Rose* dans les textes alchimiques des XIVe et XVe siècles» [175-186]; Françoise Vielliard, «Les traductions de Jean de Meun: essai d'inventaire et postérité littéraire» [187-212]; Jean-Marie Fritz, «Jean de Meun traducteur de Boèce et d'Abélard *Confort de philosophie* et *Confortable epistre*» [213-230]; Miren Lacassagne et Thierry Lassabatère, «Courtoisie et chevalerie: la critique de Jean de Meun et d'Eustache Deschamps» [231-256]; Hélène Biu, «‹Tancier et fierement parler›. Honorat Bovet et ‹Maistre Jehan› [257-300]; Earl Jeffrey Richards, «Jean de Meun mis en réseau: une analyse stylométrique de la Querelle du *Roman de la Rose*» [301-316]; Marie-Hélène Tesnière, «Le Roman de la Rose d'un rodophile: le manuscrit français 1563 de la Bibliothèque nationale de France» [317-340]; Élodie Gidoin, «L'enlumineur Robinet Testard, interprète du *Roman de la Rose* de Jean de Meun dans le ms. Douce 195 de la Bodleian Library» [341-358]; Jean-Patrice Boudet, «Conclusions» [359-364]; «Bibliographie indicative» [365-370].

Si d'une part le titre du volume promet un programme encyclopédique, dans la réalité des choses aucune communication n'a été consacrée je ne dis pas à Dante, Pétrarque, Boccace ou Chaucer, mais même pas aux rapports avec l'autre grande *summa* composée dans les mêmes années et pour les mêmes mécènes, le *Trésor* de Brunet Latin. Mais il manque également une réflexion approfondie sur le statut des traductions attribuables au Magdunois, tout comme sur la tradition manuscrite de son *Roman* et sur l'état lamentable des éditions qui lui ont été consacrées. On s'aperçoit alors que Jean de Meun, encore une fois, n'est qu'un prétexte pour présenter des recherches qui n'ont pas beaucoup à faire avec le maître français[2]. En effet le registre utilisé, à quelque exception près, paraît dominé par la légèreté, comme si les différents contributeurs avaient accepté de participer un peu contre leur volonté à un rassemblement où ceux qui montrent avoir lu les œuvres de notre poète sont très peu nombreux (ou, en tout cas, ils évitent soigneusement d'afficher leur érudition)[3]. Cette impression 'ludique' (on parle tout le temps des *avatars* de Jean de Meun, on prétend jouer *à cache-cache* avec cet austère personnage) trouve une confirmation patente dans l'« Introduction » de Philippe Haugeard et Silvère Menegaldo, qui ne fait que surenchérir dans le même ton. Ici, l'Ὄνος λύρας, ... ἀκροατής, qui brûle inlassablement de faire ressentir sa voix, commence à brailler une litanie qui retentit tout au long du volume[4]. Au dire des érudits qui assument la responsabilité du Congrès, dans la contribution qui ouvre le volume, Charles Vulliez aurait réalisé une « déconstruction biographique marquée par une prudence scientifique qui se garde bien de considé-

---

2 En discutant publiquement avec Michel Zink (en 2003 au Collège de France), il m'est arrivé de rappeler les observations de Contini (1970, 245), à propos de l'hostilité nourrie par les érudits français contre le *Roman de la Rose*, que Bédier qualifiait *sic et simpliciter* de « monstre ». Je constatais à l'époque que cette animosité était encore perceptible, et Michel Zink de réagir en ripostant que les choses avaient beaucoup changé. Franchement, je reste de mon avis: la démonstration en est offerte par ce volume même, où un livre important comme celui de Zink 2006 (jugé probablement trop indulgent envers Jean de Meun) ne figure pas dans la bibliographie.

3 Il suffit de lire, à ce propos, l'entrée en matière de la contribution d'Élodie Gidoin [341], qui parle de notre auteur en l'appelant « Jean Chopinel, mieux connu sous le nom de Jean de Meun ».

4 Sylvie Lefèvre [70]: « l'étude de Charles Vulliez publiée dans le présent volume montre que l'identité des différents Jean de Meun rencontrés à Orléans, Bologne et Paris *n'était* [sic] pas absolument et définitivement prouvée; Françoise Vielliard [188]: « La thèse de l'identité du poète avec l'étudiant bolonais [...], soutenue par Paul Durrieu en 1916 et reprise en 2003 par Luciano Rossi qui a complété le dossier bolonais mais n'a pas apporté de nouveaux arguments [...] et il est raisonnable de s'en tenir à l'identité du poète et du maître parisien d'un côté, à celle de l'étudiant bolonais et de l'archidiacre de Beauce de l'autre »; pour ne pas parler de Jean-Patrice Boudet qui mérite un discours à part.

rer comme certitudes, ou mêmes comme probabilités, les diverses hypothèses dont on dispose à ce jour et qui conduisent de fait vers trois Jean de Meun: l'étudiant bolonais, l'archidiacre Orléanais et le maître parisien – 'avatars' possibles mais pas compatibles entre eux de l'auteur du *Roman de la Rose*» [12]. Non seulement cette affirmation contredit les conclusions de Vulliez lui-même, pour qui «l'avatar bolonais et orléanais peuvent sans difficulté majeure cohabiter» [41][5], mais son manque de consistance est facilement démontrable. Une véritable «déconstruction», au sens épistémologique du terme, devrait se fonder sur le triptyque «information-donnée-connaissance»[6]: bien au contraire, Charles Vulliez, aveuglé par le désir de prouver à tout pris sa thèse[7], a opéré sa démolition avec un embarrassant dédain pour les problèmes de fondations et de structures, jusqu'à risquer l'effondrement d'un édifice historique que les chercheurs de différents pays ont bâti avec peine et dévouement tout au long d'un siècle[8]. La preuve en est qu'à la fin de leur travaux les congressistes qui ont suivi aveuglément ses théories se retrouvent le bec à l'eau en ayant raté toute possibilité de formuler des hypothèses cohérentes sur l'identité de l'auteur du *Roman de la Rose*. Cela apparaît encore plus clairement dans les «Conclusions», décidément surréelles, de Jean-Patrice Baudet [359-64]. Non seulement il liquide sans appel les études du mystérieux «historien de la littérature italien»[9] que je serais: «Certains chercheurs, notamment Luciano Rossi, ont avancé qu'il [Jean de Meun] était identifiable avec le fils d'un petit seigneur qui fit des études de droit à Bologne de 1265 à 1269, avant de devenir archidiacre de Beauce dans le diocèse d'Orléans jusqu'en 1303. Mais Charles Vulliez a bien montré ici la fragilité de cette hypothèse, les travaux de L. Rossi étant loin d'être exemplaires sur le plan méthodologique» [360]. Non content d'avoir distribué des jugements de valeur sur des études dont il apparaît

---

5 Cette affirmation, partagée par Françoise Vielliard [189], revêt, comme nous le verrons, une importance fondamentale, du moment que l'on peut prouver que l'identité de l'«avatar bolonais» est parfaitement conciliable avec celle de l'«avatar parisien».

6 J'ai eu la chance de m'entretenir sur ce sujet avec Jacques Derrida à Turin, le 30 octobre 1998, et je ne peux oublier le sarcasme avec lequel le maître français parlait de ceux qui utilisent le terme *déconstruction* «sans connaissance de cause».

7 Puisque mes travaux sont la cible privilégiée de la déconstruction opérée par Vulliez, il est étonnant que des plus de quinze articles que j'ai publiés avant la parution de ces *Actes* il n'en connaisse que trois. Mais l'indifférence à l'égard de la bibliographie internationale est une caractéristique qui marque le volume tout entier.

8 À partir de Benedetto 1910, Durrieu 1916, jusqu'à Walther (1979; 1988), Murano 2006, etc.

9 C'est la formule plutôt énigmatique que, en déficit de connaissance au sujet de la *Romanische Philologie*, Vulliez utilise [28] pour me présenter à ses lecteurs: définition qui devrait réunir deux fautes d'origine, mais qui se révèle en fin de compte dépourvue de fondement (voir Rossi 2016a).

clairement qu'il ignore jusqu'à l'existence, insouciant du fait que Charles Vulliez a montré que les sources ne disent absolument rien sur une fréquentation de la part de Jean de Meun de *l'alma mater parisiensis*, Baudet se lance dans une hypothèse brillante: «Qui était ce Jean de Meun? Très probablement un clerc originaire de Meung-sur-Loire qui a suivi l'enseignement de la Faculté des Arts de l'université de Paris» [...]. «Le titre de *maistre* qui lui est donné notamment dans le *Testament* et dans le *Codicille* pourrait être ainsi un titre honorifique correspondant à la reconnaissance de son statut d'auteur, et non pas à une réalité institutionnelle». Pauvre Jean de Meun, privé du titre de maître et réduit à l'état d'étudiant peu doué qui n'a même pas terminé son parcours universitaire, et cela en dépit flagrant des documents[10], uniquement grâce aux capacités divinatoires d'un historien orléanais qui s'est spécialisé dans l'analyse de textes de magie! On ne comprend pourtant pas pourquoi Baudet, dans la tentative désespérée de sauver la chèvre et le chou, en essayant de concilier ses propres théories 'parisiennes' avec celles de Patricia Stiernemann qui pense, au contraire, que Jean de Meun a achevé son roman en Picardie, dans l'entourage de Philippe de Beaumanoir, fasse référence à d'obscurs «partisans» d'une hypothèse encore plus sibylline qu'il m'attribue pour s'empresser de la démolir:

> «La découverte de Patricia Stirnemann pourrait cependant donner de l'eau au moulin des partisan de l'hypothèse de L. Rossi: en regardant d'un œil neuf les plus anciens manuscrits conservés du *Roman*, elle a remarqué qu'ils sont d'origine picarde et qu'ils permettraient de penser que Jean de Meun a appartenu à l'entourage de Philippe de Beaumanoir, l'auteur des célèbres *Coutumes du Beauvaisis*, achevées en 1283. Mais on voit mal ce que viendrait faire un archidiacre de Beauce en Picardie, et ce n'est pas en tant que juriste mais principalement comme 'translateur' que l'auteur de la seconde partie du *Roman de la Rose* poursuivit sa carrière» [360].

On s'aperçoit, de par ces déclarations, que Boudet s'est aventuré sur un terrain qui ne lui est pas du tout familier. Tout d'abord, ni Mme Stirnemann, ni les responsables de ce Colloque se sont rendu compte que les mss BnF, fr. 12786 et Urbinas Latinus 376 de la Bibliothèque Vaticane ont depuis longtemps fait l'objet d'études approfondies de la part de plusieurs savants, en particulier de Matteo Ferretti (v. 2009, 2011). À propos de ce dernier codex, je note au passage ue Mme Stirneman s'obstine à l'appeler «Urbinato»[11]. Pour

---

10 Comme nous le verrons, à partir de 1259, que ce soit en latin ou en français, le nom de Johannes de Magduno / Jean de Meun est précédé par ce titre.

11 Certainement d'après König 1987, qui, dans le frontispice de son édition facsimilée du ms., le désigne comme *Urbinatus Latinus*! On peut se demander si ces historiens de l'art et grands savants n'ont jamais entendu parler d'un certain Raffaello, l'Urbinas par antonomase.

ce qui est des rapprochements avec Philippe de Rémy et le fils de celui-ci, ils ont été proposés déjà il y a longtemps par Jean Dufournet, mais l'indication des travaux de ce maître manque dans la bibliographie du Colloque[12]. Il faudrait d'ailleurs s'interroger sur le statut de «juriste» de Philippe de Beaumanoir, du moment que des historiens médiévaux chevronnés comme Boudet devraient connaître la bibliographie récente (et française) sur ce sujet, ce qui évidemment n'est pas le cas, vu qu'ils ignorent la querelle Giordanengo-Jacob à propos des compétences de Beaumanoir[13]. Mais on ne s'en doutait pas, du moment que Boudet n'a pas honte d'affirmer [360] que «[l]a seconde partie du *Roman de la Rose* ne témoigne d'aucune culture juridique un tant soit peu spécialisée, en dehors d'une allusion pertinente mais isolée au *Code* de Justinien sur le traitement qu'il convient de réserver aux mendiants valides», en ajoutant en note: «Mais rien ne prouve en l'occurrence que Jean de Meun ait utilisé directement le texte du *Code*».

En réalité, la référence au *Code* qui apparaît dans la *Rose*, aux vv. 11315-11322, ne dérive pas uniquement du *De periculis* de Guillaume de Saint-Amour, comme les commentateurs ont l'habitude de l'affirmer, mais se fonde, encore que de manière ironique, directement sur le texte original[14]. Alors que Guillaume se borne à écrire «*Quod autem non liceat mendicare validis corpore*, cautum est expresse in Iure humano, C. *De Mendicantibus validis*, L», Jehan de Meun met sur les lèvres de Faux Semblant une exclamation plus circonstanciée:

> Et si deffent Justinians,
> qui fist nos livres ancians,
> que nus hon en nule meniere,
> poissanz de cors son pain ne quiere,
> por qu'il le truisse ou gaaigner.
> L'en le devroit mieuz mehaignier
> ou fere en aperte joustice
> que soutenir en tele malice.
>
> Lecoy (1965-1970), vv. 11315-11322

---

12 Voir notamment Dufournet 1996.

13 Voir Jacob (2009; 2014) et Giordanengo 2014.

14 Cf. *Code*, XI, 26: «*De mendicantibus validis.* Imperatores Gratianus, Valentinianus, Theodosius / Cunctis adfatim, quos in publicum quaestum incerta mendicitas vocabit, inspectis exploretur in singulis et integritas corporum et robur annorum, atque inertibus et absque ulla debilitate miserandis necessitas inferatur, ut eorum quidem, quos tenet condicio servilis, proditor studiosus et diligens dominium consequatur, eorum vero, quos natalium sola libertas prosequatur, colonatu perpetuo fulciatur, quisquis huiusmodi lenitudinem prodiderit ac probaverit: salva dominis actione in eos, qui vel latebram forte fugitivis vel mendicitatis subeundae consilium praestiterunt».

Si Boudet s'était renseigné sur la bibliographie concernant les compétences juridiques de l'auteur de la *Rose*, il aurait pu s'épargner ces inutiles plaisanteries, car l'influence sur notre auteur des stratégies rhétoriques et philosophiques des juristes d'Orléans et de Bologne est visible tant dans le lexique que dans les structure profondes du *Roman*. En partant des quatre mille vers de la première partie du poème (qu'elle soit de son cru ou pas, ce n'est pas le moment d'en discuter), Jean de Meun prend en compte les éléments structurels les plus importants de la section que le dieu d'Amour attribue à Guillaume de Lorris et y répond, ou la prolonge d'une façon pour nous allusive, mais qui devait être claire pour ses contemporains. De la sorte, les couches interprétatives s'accumulent sans se remplacer en un effet qui peut paraître lourd ou même écrasant par endroit mais qui confère au texte une épaisseur philosophique inédite. Bien que chaque couche garde la mémoire des précédentes, les références n'apparaissent pas toujours aux mêmes endroits, mais composent une réserve d'arguments susceptibles d'insertions multiples, selon un jeu combinatoire infini. De la sorte, la notion d'allégorie réélaborée par Alain de Lille dans le cadre d'une nouvelle science de la Nature, fait l'objet, chez Jean de Meun, d'une reprise critique s'inspirant surtout de la théologie négative. Non seulement, donc, l'intention allégorique n'est pas effacée ni affaiblie dans la deuxième partie du roman, mais elle acquiert une pénétration toute nouvelle, dans la mesure où l'on assiste au passage d'une allégorie de type traditionnel, fondée sur la personnification des Vices et des Vertus, à une allégorie appuyée sur la puissance évocatrice (Auerbach dirait « figurative »)[15] des exemples historiques : Origène, Héloïse, Abélard, le roi Charles d'Anjou lui-même. C'est justement dans le *Roman de la Rose* que la typologie figurative acquiert une dignité littéraire et artistique nouvelle ; et c'est là une leçon que Dante n'oubliera pas dans la dialectique entre le premier et le deuxième chant de *L'Enfer*.

Mais même si toutes ces hypothèses devaient se révéler complètement injustifiées, il y a un élément historique dont l'importance est fondamentale et que les historiens qui ont organisé ce Colloque ont délibérément cherché à cacher avec des arguments que je n'hésite pas à qualifier non seulement de captieux, mais de suicidaires. Les prétendus 'étudiants bolonais', qui en réalité étaient tous des *magistri* ayant des rapports étroits tant avec Orléans (si bien que l'archevêque de cette ville s'était rendu à Bologne pour garantir pour eux) qu'avec Paris, ces maîtres, dis-je, étaient tous dans la ville émilienne pour se procurer les manuscrits juridiques en latin destinés à être traduits en français dans l'opération culturelle la plus importante de l'époque[16]. L'une des activités

[15] Auerbach (1998 [1929], 211-220).

[16] Grandmottet (1955, 80), Glessgen 2017, Duval 2017 et Mainini (2013 ; 2017).

de Johannes de Magduno, dans la maison qu'il occupait à Paris, fut justement de présider à cette opération[17].

2. Le démembrement de Johannes de Magduno en trois identités historiques séparées, en plus de faire régresser les études de plus d'un siècle, se fonde sur une pétition de principe et sur une série embarrassante d'omissions. Le manque le plus pénalisant, dans l'étude de Vulliez, est la conscience de la richesse encore largement inexplorée des archives bolonaises[18]. Comme je l'ai plusieurs fois répété (Rossi 2016a), jusqu'à présent on n'a publié (et de manière incomplète) que les premiers douze volumes (sur 322) des *Memoriali*, concernant les années 1265-1270 et l'année 1286 (cette dernière dans l'illusion de pouvoir témoigner de la présence de Dante à Bologne). Cela signifie que des milliers de documents restent inexplorés, auxquels il faudrait ajouter les actes de la *Curia Maleficiorum* qui s'élèvent eux aussi à plusieurs milliers. Ce n'est que si l'on procède sur le champ, avec une préparation ad hoc, que l'on peut espérer faire des progrès. Se vanter d'avoir fouillé dans les index des volumes publiés par Zaccagnini en ajoutant neuf documents à la liste que j'avais fournie en 2003 risque d'apparaître grotesque, dans la mesure où j'ai toujours travaillé sur les originaux et que depuis j'ai publié une série d'autres études sur ce sujet. En outre c'est dans la logique de la paille et de la poutre, de la part de Vulliez, que de me reprocher la faute d'identification d'un personnage figurant dans le document concernant l''ambassade' envoyée par Charles Ier d'Anjou à Alphonse le Savant[19], alors qu'il s'obstine à négliger la portée du mécénat angevin dans la composition du *Roman de la Rose*. Mais le problème le plus grave, c'est qu'en opposant le chaos des archives orléanaises et le silence des documents parisiens aux informations circonstanciées que l'on peut dériver des documents bolonais (pour autant qu'on sache les interpréter), Vulliez finit par créer un court-circuit d'où il est très difficile de sortir. Même dans le sobriquet *Chopinel*, que l'auteur s'attribue par l'intermédiaire du dieu d'amour, la présence de Bologne est indéniable[20]. *Chopinel* a bien l'air d'un surnom de type goliardique qui, lié au mot *chopine*, désigne une louche

---

17 Pour la démonstration de cette hypothèse, qui dépasse le cadre de cet article, je suis obligé de renvoyer à Rossi 2019b.

18 Et ce n'est pas en se renseignant auprès de Mme Cécile Fabris, comme il l'admet à la p. 31, n. 19, qu'il a réussi à combler cette lacune.

19 Voir Rossi 2008a.

20 En 1287 on trouve à Bologne un «magister Gerardinus CHUPINELLUS» déclarant avoir reçu de «dominus Martinus Guidocti» 46 livres bolonaises (ASBo, Ufficio dei Memoriali, vol. 67 [1287], registre du notaire Nicolaus Johannini Manelli, c. 72v, acte I).

à vin[21]. Notre sobriquet semble donc lié à la *Societas potatorum et gutatorum* qui, dans le *Studium* bolonais, réunissait les différents *scholares* groupés par *Nationes*, selon leurs régions de provenance. Mais puisque le dieu d'Amour dit explicitement que *Johans* le servira tant rassasié qu'à jeun, il me paraît clair que cette précision, de toute évidence liée à l'appétit des sens[22], doit avoir une connotation particulière: en fait, la louche est aussi et surtout une métaphore du membre viril[23].

Le *Roman de la Rose* est un texte difficile, je ne fais que le répéter. Sylvie Lefèvre [73], en refusant la connotation érotique de cette locution, me fait noter que «*a saoul et a gëun* est certainement une expression figée, qui signifie 'en toutes situations'». Elle oublie cependant que Roger Dragonetti a déjà démontré que la position qui lui est reservée, à la rime et avec diérèse, exclut qu'il puisse s'agir d'un passage neutre et sans importance[24]. Bien au contraire, cette remarque se réfère au service à un dieu d'Amour qui vient de réunir son armée pour favoriser une défloration. Il ne me paraît donc pas si improbable que nous soyons confrontés à la parodie d'un lexique religieux bien connoté, où il est question de l'*expleta concupiscentia* (du cœur, mais non seulement), que seul le jeûne peut contraster[25]: «Est is de cuius cordis luxuria pascitur et expleta concupiscentia iterum foeda libido renascitur»[26]. Par ailleurs, dans un contexte où la défloration a lieu grâce à un bâton de pèlerin, je ne crois pas que l'explication de la variante *Clopinel*, pour *Chopinel*, soit si difficile...

Mais venons finalement à la réfutation des thèses de Vulliez. En concluant son étude l'historien écrit [41]: «[...] si un consensus paraît se dégager sur la naissance de notre poète à Meun-sur-Loire, si l'avatar bolonais et orléanais peuvent sans difficulté majeure cohabiter, une différence majeure semble

---

21 C'est bien le sens originel de *schopen*, FEW 17, 54, s.v., qui désignerait plus tard le contenu d'une louche, voire un 'grand verre'.

22 Bilder (2002, s. v. *Jeun, jeune*).

23 À propos du champ sémantique dans lequel paraît s'insérer *chopinel*, Wolfgang Schweickard, «It. *Cazzo*», in: Hoinkes, U. (ed.), *Panorama der Lexikalischen Semantik. Festschrift Horst Geckeler*, Tübingen, 1995, 605-612. Dans la branche Ib du *Roman de Renart*, v. 2460, Renart-Galopin affirme: «Je fot savoir molt bons chopins» / «Je savre bien feer chopins» ("je sais bien forniquer"): tout au long de cette branche le locuteur joue avec les possibles acceptions du verbe *fotre*.

24 Dragonetti (1986, 109): «Ce nom [Meün] qui joue à la rime avec *geün* [...] réflechit dans cette consonance sa propre diérèse [...]. [c'] est également la ville qui a donné naissance à saint Lifart [...], un saint par lequel jure Faux Semblant».

25 Borret (1985, II, 3): «Sed propterea Christus superavit et vicit, ut tibi vincendi iter aperiret. Propterea ieiunans vicit, ut et tu scias huiusmodi genus daemoniorum ieiuniis et orationibus superandum».

26 Wernerus sancti Blasii, *Libri deflorationum*, PL 157 1100C.

séparer l'avatar orléanais et l'avatar parisien dans leur relation avec l'auteur du *Roman de la Rose*».

Il suffit de deux documents (datés respectivement du 5 octobre 1265 et du 12 juillet 1269) pour démentir cette affirmation. Non seulement «l'avatar bolonais» disposait d'un domicile parisien, d'où il gérait l'argent nécessaire au commerce de manuscrits juridiques, mais il conduisait cette opération avec l'aide des banquiers 'bolonais' les plus importants ayant une base tant à Paris qu'à Orléans (et qui servaient en même temps Charles d'Anjou et son entourage parisien)[27]. On sait que ces banquiers avaient investi beaucoup de ressources sur les étudiants étrangers à Bologne, jusqu'à les accompagner lors de leur retour chez eux en se préoccupant de faciliter leur insertion dans les milieux les plus importants. C'est justement le cas des banquiers Amannati et Clarenti qui possédaient des succursales à Paris (dans le quartier Latin) et qui se sont préoccupés de fournir un domicile dans la capitale non seulement à notre maître Jean de Meun, mais aussi à ses confrères:

(1) Dominus Guillelmus de Mauduno, filius condam domini Johannis de Mauduno, venit et dixit sibi solutas et traditas esse a domino Bartolomeo Amanati de Pistorio sexcentas et quinque Libras Bononie, quas ei dare et solvere tenebatur pro pretio ducentarum Librarum turonensium, quas Fuccius domini Sofredi, et Coradus Jacobi de Pistorio, eius socii, receperant a domino Ansoldo de Faierio in civitate Parisiensi, ex carta scripta manu Gueçi, notarii, hodie facta in statione dicti Bartholomei, in domo domini Marchisini de Ricadonna, presentibus magistro Simone Matifardi, Donato Tancheri, Galvano calçolario, Bonfiglolo Johannis, muratoris, et Johanne Guidonis, calçolarii, testibus.

(2) Magister Johannes de Mauduno, Aurelianensis dyocesis, magister Johannes de Buyaco, Senonensis dyocesis, magister Raginardus de Buisiacho, Carnotensis diocesis, scolares Bononie, promiserunt in solidum domino Anselmo Clarentis et Clarentino suo filio trecentas Librarum Turonensium hinc ad .xx. diem mensis novembris, in civitate Parisius, pro precio et cambio noningentarum .xij. Librarum et .x. solidorum Bononie et pignoraverunt eis unum Codicem, unum Digestum, unum Volumen, unum Inforciatum, unum Digestum Novum et Lecturam domini Oddofredi et he[c] jamdicti Anselmus et Clarentinus promiserunt dicto domino Johanni de Mauduno portare dictos libros Parisius, omnibus eorum periculis et expensis, et restituere ei dictos libros in termino supradicto, soluta dicta peccunia aud extimata ipsorum, et hoc pro .xj. Libras Turoniensium, quas dictus dominus Johannes promisit ei persolvere in termino supradicto, cum pactis et condicionibus in dicto instrumento insertis, scripto manu Tomasini Armanini, notarii, hodie facto in domo domini Anthonii de Mulnarolo, presentibus Henrico Teotonico, coraterio equorum, Johanne Acorsitti, Oderisio Guidonis, miniatore, Paulo Jacobini Advocati, Belçohane quondam Cambii de Bertalia et Filipo quondam Ungarelli, bidello, domini Tomasii, testibus, ut dixerunt, et scribi fecerunt contrahentes.

[27] Zaccagnini 1918-1934, Luzzati 1980, Manno Tolu 1989 et Tognetti 2008.

Les noms des confrères français à Bologne de Johannes de Magduno ayant exercé avec lui le même négoce de manuscrits prouvent que ces 'étudiants' (qui en réalité, comme je viens de le dire, étaient tous déjà des maîtres), étaient sans exception destinés à un remarquable *cursus honorum* une fois rentrés dans les différents diocèses d'origine (Vulliez 2005).

Comme je l'ai plusieurs fois souligné[28], ces documents nous montrent que parmi les témoins figurent deux des plus importants miniaturistes de cette époque, Oderisi de Gubbio et Paolo Jacobini, dont on sait qu'ils enluminèrent des manuscrits juridiques, mais aussi Symon Matifas, futur évêque de Paris et successeur de Tempier après Ranulphe de la Houblonnière, que Vulliez n'a pas l'air de reconnaître, même dans les documents qu'il prétend avoir trouvés[29]. Cette dernière remarque nous révèle l'importance du cercle de protecteurs qui permirent à l'auteur du *Roman de la Rose* de rester à l'abri des attaques et des soupçons de l'Inquisition, en dépit du contenu scabreux et subversif de son ouvrage.

Non seulement l'enseignement des maîtres bolonais a laissé un signe indubitable dans la composition du roman, mais la protection des futurs légistes qui entouraient Johannes de Magduno pendant son séjour italien a été fondamentale lors de son retour en France. L'exemple de Matifas est fondamental, dans la mesure où son portrait-robot est tout à fait semblable à celui de Johannes de Magduno, du moins en ce qui concerne ses études à Orléans et à Bologne et son archidiaconat à Reims, tout comme l'obtention d'un domicile privilégié à Paris d'où il se rendait exercer ses offices différents, avant d'être nommé évêque. La différence avec notre poète, c'est que celui-ci préféra un riche anonymat aux charges prestigieuses.

De fait, nous constatons que peu après son définitif retour en France, en 1269, l'« avatar bolonais » de Jean de Meun fut confronté à un véritable cataclysme, marqué par la première condamnation des artiens par l'évêque de Paris Étienne Tempier (Piché 1999, 159-164). La possibilité que ces événements aient de quelque façon influencé le bouleversement narratif qui a lieu

---

28 Rossi (2003a; 2016a).

29 C'est ce qui ressort clairement non seulement des documents que j'ai publiés, mais aussi d'autres études plus récentes. Voir Bilotta (2102, 59), qui signale la vente en 1265 d'un Digeste en parchemin à l'étudiant catalan Pere Andreu de la part d'un certain Simone Matifardi, étudiant à Bologne, dans lequel l'auteure ne reconnaît pourtant pas le futur évêque de Paris (Grandmottet (1955, 77-106)). Ce renseignement est précieux dans la mesure où il confirme la circulation de manuscrits de Bologne à la Bibliothèque de la Seu d'Urgell, dans laquelle on trouve également la trace d'œuvres de Simon de Paris (sur ce personnage, qui figure parmi les érudits envoyés avec Jean de Meun au roi d'Espagne, voir Rossi 2008a).

au centre de l'ouvrage n'est pas à écarter. Quel sens donner à cette perturbation ? La révélation des noms des deux auteurs est précédée dans le récit par la décision soudaine de l'Amant d'avoir recours au mensonge vis-à-vis de ses adversaires en choisissant une conduite hypocrite. Cette résolution est amplifiée par l'apparition de deux personnages comme Faus Semblant et Atenance Contrainte et par la description de leurs manigances, culminant avec l'assassinat de Malebouche qui sera anéanti par ses propres armes : la confession en tant qu'autodafé. L'exaltation de la ruse comme garant du succès (non seulement d'un amour interdit, mais surtout d'une posture philosophique) est doublée d'une légitimation de l'efficacité des savoirs de l'*ars amandi*. On comprend mieux alors pourquoi, parmi les thèses non-orthodoxes des maîtres artiens, un livre comme le *De Amore* d'André le Chapelain est condamné : ce n'est pas parce que ce texte était lascif, mais plutôt pour son contenu ironique et subversif (Tilliette 1998, 187-200). Un discours tout à fait semblable pourrait s'appliquer au *Roman de la Rose*. L'enjeu de ce type d'ouvrages est bien la liberté de pensée, mais pour la sauvegarder, il faut se servir de toutes les ruses de la dialectique, et cela dans une arène où les positions des combattants sont bien définies :

> « D'un côté, des maîtres ès arts qui prônent une conception aristotélicienne des sciences philosophiques comme systèmes autonomes composés d'arguments dialectiques ou démonstratifs, détenant une valeur de vérité conditionnelle aux principes tirés par la raison du naturellement possible, des maîtres qui revendiquent une 'liberté de philosopher' à l'égard de tout impératif d'ordre religieux ; de l'autre côté, des théologiens conservateurs qui tiennent *mordicus* à la primauté d'une rationalité essentiellement religieuse garante d'une vérité absolue, réclamant la subordination instrumentale de la philosophie aux fins d'une corroboration constante des articles de la foi chrétienne » (Piché 1999, 224-25).

Ce sont les seconds qui condamnèrent les premiers d'abord en 1270, puis en 1277 et en 1279, et la tentation est forte de voir dans la métalepse révélant l'existence de deux auteurs du roman non seulement un procédé littéraire très raffiné, mais aussi un escamotage pour se dérober aux risques d'une sanction.

Pour en revenir à l'identité de notre écrivain, une autre faute de Vulliez, c'est de ne pas avoir tiré les conclusions nécessaires du fait que l'appellation *Johannes de Magduno / Jean de Meün*, à laquelle, à partir de 1259, dans des dizaines de documents de nature différente, on antépose le titre de *Magister*, doit être considérée à tous les effets comme un *cognomen*. Dans ce sens, la partialité de Vulliez atteint son comble dans la page qu'il consacre à l'épitaphe que Jacques Milet composa autour de 1450, dans une période où il faisait des études de droit à Orléans. J'en reproduis le texte d'après l'édition fournie par Pierre-Yves Badel, fondée sur le ms. BN, lat. 3343, f. 146 :

«Epitaphium de novo factum per magistrum Jacobum Mileti, Aurelianis studentem, superponendum tumulo defuncti magistri Johannis de Magduno, gallice de Meung».

Quem probitas, mores, virtus, sapientia lausque
Atque ius coluere, tenet nunc impia tellus.
Magduni genitus et eo cognomine dictus
Est solitus proprio vocitari nomine Johannes.
O tantum genuisse virum tu, Francia, gaude,
Urbs quoque Parisius tecum remanere sepultum,
Hunc sua Musa parem, sed non sermone, Therenti
Effecit, layco quondam sermone virorum
Descripsit mores, cecinit quoque carmine melos
Quod nec posterior sonuit, quod nec prior ullus.
Hunc extrema dies ac irremediabile tempus.
Eripuit terris querens conjungere celis.

Badel (1996, 478)

Cette épitaphe contient en effet tous les éléments utiles pour une meilleure reconstruction de la vie de Jean de Meun: sa naissance à Meun et son *cognomen*, sa renommée lui venant non seulement de l'étude des Arts (*sapientia lausque*), mais aussi du Droit (*atque ius*), sa sépulture à Paris, l'importance de son roman dont la paternité lui revient entière. Face à cette série impressionnante de données, quel est le commentaire de Vulliez? En oubliant la circonstance qu'à l'époque de la composition de ces vers Milet se trouvait à Orléans, comme il apparaît clairement dans le titre de l'épitaphe, il s'exclame: «voilà un texte, reconnaissons-le, difficilement concevable à Orléans».

Vulliez crée beaucoup de confusion aussi au sujet de l'appartement parisien utilisé par l'«avatar parisien» de notre poète. Dans une série de documents qui vont de 1292, à 1299, à 1305, on parle de cet appartement comme de la «méson mestre Jehan de Meun» ou, d'une façon encore plus détaillée, «la maison où feu maistre Jehan de Meun souloit demeurer»: ce qui, pour quiconque ne connaît que le moindrement la langue d'oïl, n'indique pas une maison de propriété mais «l'appartement où feu maître Jean de Meun avait l'habitude de séjourner». Après avoir expliqué que, n'étant pas soumise à impôt, cette maison avait été assignée «à un noble, un clerc, ou bien sûr un «universitaire, comme le laisse supposer le titre de 'maître'», Vulliez ajoute: «La formulation a fait couler beaucoup d'encre et on y a vu la date de décès d'un Jean de Meun, en qui d'aucuns, dont Luciano Rossi, n'ont pas hésité à voir et l'auteur du *Roman de la Rose* et en même temps l'archidiacre de Beauce précité. Mais comment expliquer alors que le testament de ce dernier soit muet sur cette localisation parisienne?». La réponse à une question dont

l'absurdité est évidente ne peut être que des plus banales : pourquoi dans un testament concernant des biens possédés à Orléans, l'archidiacre de Beauce aurait dû mentionner une maison qu'on lui avait attribuée en usufruit temporaire à Paris ?

En réalité, si l'on s'obstine à chercher un rapport 'contraignant' entre les attestations orléanaises de la présence de notre écrivain (archidiaconat, testament, etc.) et l'activité poétique de Jean de Meun, vu la pauvreté et le désordre des archives du Loiret, on n'en trouvera pas. Mais pourquoi des documents en latin devraient s'occuper de textes en langue vernaculaire ? Si nous n'avions pas les témoignages de Bologne et de Naples, la « prosopographie » de Jean de Meun serait bien mince, au même niveau que celles de ses contemporains Rutebeuf ou Adam de la Halle.

Voilà pourquoi en sous-estimant le document qui atteste l'envoi par le roi de Naples de Johannes de Magduno à Alphonse le Sage, Vulliez commet encore une faute grave pour un historien, dans la mesure où le *Roman de la Rose* ne s'ouvre que rarement sur la chronique contemporaine. Non seulement les vers consacrés à Charles Ier d'Anjou s'insèrent parfaitement dans le contexte littéraire de l'époque, mais il nous permettent de faire le point sur les rapports unissant Jean de Meun et Brunet Latin.

Après une longue paraphrase de l'*Anticlaudianus* dédiée aux concepts de Noblesse et de Fortune, l'auteur consacre un long extrait à la guerre qui oppose le Capétien aux derniers représentants de la maison de Souabe, Manfred et Conradin, tout comme à Henri de Castille (« don Arigo »). L'extraordinaire virulence de ces vers, dignes d'un poème épique, dont ils reprennent le style formulaire (« li toli du cors la vie », « l'espee qui bien taille », « la prumaraine bataille », « son destrier auferrant », etc.), montre clairement que Jean est en train d'engager une joute verbale contre les rimeurs gibelins (occitans ou italiens) qui ne cessent d'attaquer le comte de Provence et roi de Naples en l'accusant de lâcheté et de traîtrise (Grimaldi 2009, Robin 2015) :

Et se les prueves rien ne prises,
d'ancienes estoires prises,
tu les a de ton tens noveles,
de batailles fresches et beles
(de tel biauté, ce doiz savoir,
conme il peut en bataille avoir),
c'est de Mainfrai, roi de Secile,
qui par force tint et par guile
lonc tens em pez toute la terre,
quant li bons Charles li mut guerre,
contes d'Anjou et de Provance,
qui par devine porveance

est *ore de Secile rais*,
qu'ainsinc le veut Dex le verais,
qui tousjorz s'est tenuz o li.
Cist bons rais Challes l'en toli,
non pas sanz plus la seigneurie,
ainz li toli du cors la vie.
Quant a l'espee qui bien taille,
en la prumeraine bataille,
l'assailli por lui desconfire,
eschec et mat li ala dire
desus son destrier aufferrant
d'un tret de paonet errant
ou milieu de son eschequier.
De Corradin parler ne quier,
son neveu, dont l'exanple est preste,
don li rais Challes prist la teste
maugré les princes d'Alemaigne.
Henri, frere le rai d'Espaigne,
plein d'orgueil et de traïson,
mist il morir en sa prison.

Lecoy (1965-1970), vv. 6601-6632

Il est très intéressant que notre poète face une allusion très claire à la trahison d'Henri, le «frere le rai d'Espagne», en italien «don Arigo». Le sort de ce personnage constitua en effet un sujet littéraire privilégié chez les troubadours occitans et catalans Paulet de Marselha, Cerveri de Girona et Folquet de Lunel. En liant ce thème au motif de la variabilité de Fortune, les poètes en question adressèrent à Alphonse le Sage des exhortations à intervenir afin que son frère soit libéré, mais les tentatives auprès du roi espagnol (dont la rivalité avec son frère est bien connue), n'eurent aucun effet[30]. Le 28 juin 1265 Charles fut investi, à Rome, du royaume de Sicile, mais c'est seulement après la victoire de Bénévent contre Manfred, le 26 février 1266, qu'il en devint vraiment le souverain (c'est justement à cette circonstance que se réfère le v. 6614: «est ore de Sicile rais»). Il est compréhensible que Jean de Meun ait une certaine réticence à parler de Conradin (v. 6626: «de Corradin parler ne quier»), vu l'énorme émotion suscitée par la mort de celui-ci. En fait, tous les détails historiques que je viens de mentionner prouvent que l'auteur du *Roman* se trouvait à l'époque en Italie, nous permettant ainsi de dater avec davantage de précision cette section du poème.

[30] La plupart des troubadours (à l'exception de Sordel et de Bertran d'Alamanon) avaient pris position contre le roi angevin: cf. Aurell 1989, Borsa 2006, Grimaldi 2009 et Robin 2015.

Cette hypothèse est confirmé par les vv. 6707 et suivants, dédiés à la nomination de Charles d'Anjou à *Romani imperii in Tuscia vicarius generalis*. Dans la rédaction publiée par Félix Lecoy, fondée principalement sur le ms. BnF fr. 1573 très proche du 15 février 1268, nous lisons :

> ... dom il *est or* rais coronez
> et vicaire de tout l'empire.
>
> Lecoy (1965-1970), vv. 6707-6708

Dans la version du ms. BnF fr. 378, éditée par Armand Strubel, le passage a été visiblement « mis à jour » :

> ... dont il *fu puis* rois coronnez
> et vicaire de tout l'empire.
>
> Strubel (1992), vv. 6732-6733

Pour contextualiser ces vers, il ne faut pas oublier que dans les années soixante du XIIIe siècle, avec le *Roman de la Rose*, une autre encyclopédie ayant comme but délibéré de racheter les laïques (non pas la plèbe, mais une oligarchie qui ne maîtrisait pas le latin) a été effectivement accomplie par un riche et cultivé Florentin en exil doré en France. On n'a compris que très récemment que *l'opus magnum* de Brunet, le *Trésor*, fut conçu sous l'impulsion de Charles Ier d'Anjou, qui même s'il n'en est pas le commanditaire direct, a encouragé et soutenu son auteur, surtout lors du retour de Brunet Latin à Florence. Non seulement le Latini, grâce à ses années d'études en France, réussit à réaliser un corpus théorique servant à légitimer sur le plan éthique la croissance de la jeune République florentine, mais il établit un rapport privilégié avec le royaume angevin de Naples, en fournissant à Charles lui-même de possibles bases morales et culturelles pour sa domination. Un pouvoir qui s'exercera surtout grâce à la maîtrise de la parole et de l'art rhétorique, où le vulgaire (principalement d'oïl) est destiné à remplacer le latin. Il suffit de lire le début du traité pour s'apercevoir que « li sires ki vuet en petit lieu amasser choses de grandissime vaillance, non pas pour son delit solement, mes pour acroistre son povoir et por asseurer son estat en guerre et en pais » (Beltrami 2007, 4), est bien Charles d'Anjou. Nous pouvons en avoir la confirmation, si nous analysons attentivement la lettre au seigneur qui vient d'être élu, par « li sage gent de la vile », sénateur à vie de Rome (cela advint, en ce qui concerne Charles, en août 1263), du livre III, chap. 77[31]. Le milieu politique destiné à profiter de ce manuel est foncièrement européen : il ne s'agit pas seulement de Charles, capable de comprendre le latin, mais plutôt de l'ensemble formé par

[31] *Ibid.*, pp. 798 et 800-02. Voir aussi Rossi 2014.

le roi et par sa suite. De manière plus générale, les lecteurs intéressés par le Trésor seront ceux que l'on pourrait dénommer les « héritiers » de Blanche de Castille : voire les différents princes européens qui, tous sans exception, maîtrisaient le français. Le fait que Brunet n'ait pas explicité davantage le nom du dédicataire dérive uniquement de la circonstance qui fait que son texte a été écrit en même temps que l'expédition de Charles en Italie et que, par conséquent, il fallait que l'auteur se laisse, pour ainsi dire, « les mains libres ». Pour les mêmes raisons, le *Tesoretto*, rédigé en florentin après le *Trésor*, ne reste pas aussi flou quant à la possibilité pour les lecteurs d'en reconnaître le dédicataire. Charles a gagné désormais sa bataille en Italie et il est nécessaire pour lui d'intégrer aussi des Italiens parmi les élites de son royaume. En fait, au début du poème, la référence aux domaines du dédicataire, qui englobent désormais l'ensemble de la planète, reprend une thématique chère aux partisans du roi angevin en exploitant les parallèles entre Charles d'Anjou et Charlemagne (nomen omen) tout comme le mythe du « reditus regni Francorum ad stirpem Caroli »[32].

3. En conclusion, il ne faut pas prendre trop au sérieux les actes de congrès, qui laissent d'habitude le temps qu'il trouvent. Si j'ai réagi aux critiques qui m'ont été adressées, ce n'est pas par un sentiment de lèse-majesté, qui ne serait pourtant pas si injustifié chez un vieillard... M'étant occupé de trop de choses, j'ai commis beaucoup de fautes et je passe mon temps à les corriger. Ce que je ne peux accepter, c'est que l'on continue de parler du *Roman de la Rose* sans se rendre compte de l'extrême richesse et complexité de ce texte, qui nécessiterait pour qu'on puisse l'affronter sans se rendre ridicule une préparation plurielle. Dieu sait si je suis convaincu que la discipline que l'on appelait jadis « philologie romane » exige d'être réformée, et profondément. En dépit de ses manques, elle reste pourtant incontournable pour quiconque désire s'occuper sérieusement des ouvrages attribuables à cet univers littéraire qu'était « Maître Jean de Meun ». Chaque vers, je dirais chaque mot du *Roman de la Rose*, au-delà du registre ironique caractérisant du début à la fin le poème, exige une réflexion approfondie. La Weltanschauung du roman ne se nourrit pas uniquement des débats qui animaient l'Université de Paris à cheval entre le treizième et le quatorzième siècle, comme on a l'habitude de le répéter, mais se fonde également sur une composante néo-platonique et chartrienne[33] que l'on ne peut sous-estimer. En fait, après avoir énoncé un principe d'ordre général, les différents locuteurs actifs dans les deux sections du poème se préoccupent

---

32 Voir à ce propos Rech (2000, 443-73).

33 Je suis obligé de renvoyer les lecteurs à deux de mes publications sous presse : Rossi (2019a et 2019b).

d'en mettre en discussion la validité en examinant la thèse opposée. Ce n'est pas un hasard si les œuvres d'Aélred, d'Alain de Lille, de Bernard Silvestre, de Guillaume de Conches, de Johannes de Salisbury (pour ne mentionner que quelques-uns des auteurs privilégiés dans les deux *Roses*) jouent un rôle fondamental dans l'économie du roman. Dans la métalepse située au centre du texte, le Dieu d'Amour désoriente les lecteurs avec la révélation que le roman, qu'on était sûr d'avoir lu, n'a pas encore été écrit et qu'il sera l'œuvre de deux auteurs différents dont le premier est en danger de mourir, alors que le second n'est pas encore né. Les vers en question s'inspirent surout des textes ovidiens et, sur le plan philosophique, de l'enseignement non seulement d'Albert le Grand, mais aussi de celui de Joaquim de Flore (par l'intermédiaire de Gérard de Borgo San Donnino). De la sorte, ils donnent corps à une hypostase auctoriale (ou *suppositio*, selon la terminologie scolastique), qui s'exprime par la triade « Guillaume de Lorris »-« Dieu d'Amour »-« Jean Chopinel », à laquelle sont confiés l'unité profonde du roman, les mystères de l'allégorie et les modalités de l'énonciation. Une connaissance approfondie des textes ovidiens façonne, du début à la fin, le *Roman de la Rose*, mais la culture classique de son 'deuxième auteur' est particulièrement riche et variée et comprend également des écrivains latins tardifs (Macrobe, les mythographes et Fulgence, Ausone), ou médiévaux (Pierre de Blois, etc.). C'est dans cette préparation, tout comme dans les traits dialectaux que parfois l'auteur laisse délibérément entrevoir, que l'on repère l'omniprésence d'Orléans dans le poème.

En laissant pour le moment de côté le problème des traductions d'Abélard et de Boèce[34], qui présentent pourtant des analogies frappantes avec le roman, si nous nous penchons sur la tradition manuscrite de la *Rose*, nous nous apercevons que la situation éditoriale du poème reste vraiment déplorable, ce qui ne fait pas honneur à la philologie, non seulement française, du XXIe siècle. Des 312 manuscrits dont l'existence est certifiée (auxquels il en faut ajouter une quinzaine saisis dans les bibliothèques privées), seulement 116 ont été recensés par Ernest Langlois qui en utilisa uniquement 14 dans la seule tentative d'édition critique réalisée jusqu'à présent, à laquelle l'érudit de Heippes consacra toute sa vie[35]. Cependant, même si les critères ecdotiques qui ont inspiré sa reconstruction aujourd'hui font sourire[36], il faut admettre

[34] Sur la situation particulièrement complexe des traductions médiévales de la *Consolatio*, la lecture du livre de Lombardo 2013, aurait évité à Françoise Vielliard de s'égarer dans le labyrinthe des manuscrits.

[35] À partir de sa thèse, Langlois 1890, en passant par Langlois 1910, jusqu'aux 5 volumes de son édition, Langlois 1914-1924, le dernier desquels sortit par les soins de sa femme et d'Antoine Thomas.

[36] Voir Squarcina 1996.

que le bon sens, la sensibilité littéraire et surtout la persévérance de Langlois ont contribué à créer un vrai patrimoine de données et d'hypothèses dont il est difficile de se passer. Le seul moyen d'avancer dans la vérification de la validité de ces théories est celle de fractionner les problèmes en essayant de les résoudre l'un après l'autre, sans négliger les nombreux travaux qui ont été dédiés à ce sujet. Par exemple, le questionnement concernant l'existence d'une rédaction B du roman pourrait progresser si l'on examinait la tradition européenne du roman (en particulier la transposition en dialecte toscan et les deux traductions en néerlandais). Quant à l'extraordinaire diffusion manuscrite du roman, où le rôle des enlumineurs est fondamental, ce qui complique ultérieurement la tâche des spécialistes c'est le fait qu'on ne peut séparer, dans l'analyse picturale, le miniatures des codices ayant conservé le roman de celles des manuscrits juridiques de la même époque.

Je n'ai pas évoqué le questionnement sur le rapport entre les deux parties du poème, ni le problème concernant la langue des œuvres de Jean de Meun, mais il est évident que, tôt ou tard, il faudra prendre en charge aussi ces controverses que philologues et linguistes ont refoulées depuis trop longtemps.

Répondre à toute ces attentes comporte, bien sûr, un vaste travail, mais pour faciliter ce pensum il existe, heureusement, une patrouille internationale de jeunes chercheurs déjà expérimentés[37] et prêts à retrousser leurs manches. Il serait souhaitable que la communauté scientifique les soutienne dans cette entreprise titanesque.

Luciano ROSSI

P.-S. — Nos derniers relevés archivistiques ont permis d'identifier très concrètement le banquier qui avait soutenu les deux frères Meun. Il s'agit de *Fuccius domini Soffredi, Pistoriensis, officialis societatis nummularie Ammannati* [Fuccio Soffredi, de Pistoia, administrateur de la corporation bancaire de la famille Ammannati (de Pistoia et de Bologne)]. Ce personnage important pour la culture (non seulement) toscane de l'époque suivit les maîtres Jean et Guillaume de Meun du point de vue financier pendant leur séjour à Bologne, de 1264 à 1269, et procura un appartement à Jean au moment de son retour à Paris (cf. Rossi 2019a et b).

[37] Me bornant aux publications les plus récentes: Morton (2015; 2018), Nievergeld 2016, Ferretti (2009; 2011).

Références bibliographiques

Auerbach, Erich, 1998 [1929]. *Écrits sur Dante*, éd. Diane Maure, Paris, Éditions Macula, 17-24; 243-268; 279-298; 317-325.

Aurell, Martin, 1989. *La vielle et l'épée. Troubadours et politique en Provence au XIIIe siècle*, Paris, Aubier Montaigne.

Badel, Pierre-Yves, 1996. «Nouvelles allusions au *Roman de la Rose*», in: Rossi, Luciano *et al.*, *Ensi firent li ancessor. Mélanges de philologie médiévale offerts à Marc-René Jung*, Alessandria, Edizioni dell'Orso, vol. 2, 475-490.

Beltrami, Pietro G. *et al.* (ed.), 2007. Brunetto Latini, *Tresor*, Torino, Einaudi.

Benedetto, Luigi Foscolo, 1910. *Il* Roman de la Rose *e la letteratura italiana*, Halle, Niemeyer.

Bilder, Rose M., 2002. *Dictionnaire érotique. Ancien Français, Moyen Français, Renaissance*, Montréal, CERES.

Bilotta, Maria Alessandra, 2012. «Itinerari di manoscritti giuridici miniati attorno al Mediterraneo occidentale (Catalogna, Midi della Francia, Italia), mobilità universitaria, vie di pellegrinaggio fra il XIII e il XIV secolo: uomini, manoscritti, modelli», *Porticum. Revista d'estudis medievals* 4, 47-63.

Borret, Marius (ed), 1985. Origène, *Homélies sur l'Exode*, Paris, Éditions du Cerf.

Borsa, Paolo, 2006. «Letteratura antiangioina tra Provenza, Italia e Catalogna. La figura di Carlo I», in: Comba, Rinaldo (ed.), *Gli Angiò nell'Italia nord-occidentale (1259-1382)*, Milano, Unicopli, 377-432.

Buzzetti Gallarati, Silvia, 1978. «Nota bibliografica sulla tradizione manoscritta del 'Testament' de Jean de Meun», *Revue Romane* 13, 2-35.

Buzzetti Gallarati, Silvia, 1989. *Le Testament Maistre Jehan de Meun. Un caso letterario*, Alessandria, Edizioni dell'Orso.

Continelli, Luisa (ed.), 1988. *L'Archivio dell'Ufficio dei Memoriali. Inventario, 1265-1333*, Bologna, Presso l'Istituto per la Storia dell'Università.

Contini, Gianfranco, 1970. *Un'idea di Dante*, Torino, Einaudi.

Crouch, David J. F., 2011. «La spiritualité de *Philippe de Remy*, bailli capétien, poète et seigneur de Beaumanoir», in: Aurell, Martin / Girbea, Catalina (ed.), *Chevalerie et christianisme aux XIIe et XIIIe siècles*, Rennes, Presses Universitaires, 123-138.

Dragonetti, Roger, 1986. *La Musique et les lettres. Études de littérature médiévale*, Genève, Droz.

Dufournet, Jean, 1996. «Philippe de Remy et la réécriture. II. *Jehan et Blonde* et le *Roman de la Rose*», in: Rossi, Luciano *et al.*, *Ensi firent li ancessor. Mélanges de philologie médiévale offerts à Marc-René Jung*, vol. 2, Alessandria, Edizioni dell'Orso, 505-516.

Duval, Frédéric, 2017. «Les traductions du droit romain: d'une renaissance à l'autre», in: Galderisi, Claudio / Vincensini, Jean-Jacques (ed.), *La traduction entre Moyen Âge et Renaissance. Médiations, auto-traductions et traductions secondes*, Turnhout, Brepols (BITAM, 4), 33-68.

Ferretti, Matteo, 2011. *Il « Roman de la Rose » : dai codici al testo. Studio della più antica tradizione manoscritta*, Thèse de doctorat, *Bologna*.

Ferretti, Matteo, 2012. «Per la tradizione del *Roman de la Rose* di Guillaume de Lorris: note sulla composizione e sul pubblico del ms. Paris, BnF, fr. 12786», in: *Culture, livelli di cultura e ambienti nel medioevo occidentale*, Roma, Aracne, 391-408.

Giordanengo, Gérard, 2014. «'Noble homme maistre Phelippe de Biaumanoir chevalier baillif de Vermandois' ou des baillis et d'un bailli», *Revue historique de droit français et étranger* 92, 15-36 .

Glessgen, Martin, 2017. «*La genèse d'une norme en français au Moyen Age. Mythe et réalité du 'francien'*», *RLiR* 81, 313-397.

Grandmottet, Odile, 1955. «Les officialités de Reims», *Bulletin d'Information de l'I.R.H.T* 4, 77-106.

Grimaldi, Marco, 2009. «Politica in versi. Manfredi dai trovatori alla *Commedia*», *Annali dell'Istituto Italiano per gli Studi Storici* 24, 79-168.

Jacob, Robert, 2009. «Philippe de Beaumanoir et les clercs: pour sortir de la controverse du Ius Commune», *Droits* 50, 163-188.

Jacob, Robert, 2014. «Philippe de Beaumanoir et le savoir du juge», *Revue historique de droit français et étranger* 92, 577-588.

Kay, Sarah, 2007. *The Place of Thought: The Complexity of One in Late Medieval French Didactic Poetry*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press.

König, Eberhard, 1987. *Der Rosenroman des Berthaud d'Achy. Codex Urbinatus latinus 376. Mit einem Beitrag von Gabriele Bartz (Kommentarband)*, Zurich, Belser Verlag.

Langlois, Ernest, 1890. *Origines et sources du* Roman de la Rose, Paris, E. Thorin.

Langlois, Ernest, 1910. *Les Manuscrits du* Roman de la Rose*, description et classement*, Lille/Paris, Tallandier/Champion.

Langlois, Ernest (ed), 1914-1924. Le Roman de la Rose *par Guillaume de Lorris et Jean de Meun d'après les manuscrits*, Paris, Champion.

Lecoy, Félix (ed.), 1965-1970. Guillaume de Lorris et Jean de Meun, *Le Roman de la Rose*, Paris, Champion.

Lombardo, Luca, 2013. *Boezio in Dante. La* Consolatio Philosophiae *nello scrittoio del poeta*, Venezia, Edizioni Ca'Foscari.

Luzzati, Michele, 1980. «Chiarenti», *Dizionario Biografico degli Italiani* 24, Roma, Istituto dell'Enciclopedia Italiana.

Mainini, Lorenzo, 2013. «Le versioni d'oïl del Corpus Iuris Civilis (XIII-XIV secolo). Il caso della *Digeste Vielle*: manoscritti e primi appunti», *Studj Romanzi* 13, 95-156.

Mainini, Lorenzo, 2017. *Gli anni della tradizione: testi, codici e culture (secoli XII ex.-XIV in.)*, Roma, Viella, 115-138.

Manno Tolu, Rosalia, 1989. *Scolari italiani nello Studio di Parigi*, Roma, Ministero per i Beni Culturali e Ambientali.

Mesqui, Jean 2014. «La famille de Meung et ses alliances. Un lignage orléanais du XIe au XVe siècle», *Bulletin de la Société Archéologique et Historique de l'orléanais* 171, en ligne: ‹http://meung.mesqui.fr/Textes/Famille-de-Meung-red.pdf›.

Morton, Jonathan, 2015. «Le Roman de la Rose: État Présent», *French Studies* 69/1, 79-86.

Morton, Jonathan, 2018. *The Roman de la rose in its Philosophical Context. Art, Nature, and Ethics*, Oxford, Oxford Univerity Press.

Murano, Giovanna, 2006. *Copisti a Bologna (1265-1270)*, Turnhout, Brepols.

Nievergelt, Marco, 2016. «Allegory, Hermeneutics, and Textuality: The French Lineage of Langland's Revisionary Poetics», *Yearbook of Langland Studies* 30, 183-206.

Piché, David, 1999. *La condamnation parisienne de 1277*, Paris, Vrin.

Rech, Régis, 2000. «Charles d'Anjou et le Limousin», *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 158, 443-473.

Robin, Anne, 2015. «Charles d'Anjou ou un seigneur allemand? La tenson de dix-sept sonnets du manuscrit Vaticano Latino 3793 (V 882-898)», *Atlante. Revue d'études romanes* 2, 11-36, en ligne: ‹http://hal.univ-lille3.fr/hal-01395809/document›.

Rossi, Luciano, 2003a. «Du nouveau sur Jean de Meun», *R* 121, 430-460.

Rossi, Luciano, 2003b. «Jean de Meun e Guido Guinizelli a Bologna», *Quaderni di Filologia Romanza* 17, 87-108.

Rossi, Luciano, 2003c. «Dante, la *Rose* e il *Fiore*», in: Rossi, Luciano / Bartuschat, Johannes (ed.), *Studi sul canone letterario del Trecento. Per Michelangelo Picone*, Ravenna, Longo, 9-32.

Rossi, Luciano, 2004. «Alain de Lille, Jean de Meun e Dante: nodi poetici e d'esegesi», *Critica del Testo* 7, 851-875.

Rossi, Luciano, 2005. «I sensi di Eloisa e la mutilazione di Abelardo (nell'interpretazione di Jean de Meun)», *Critica del Testo* 8, 55-68.

Rossi, Luciano, 2006a. «Boccaccio e il *Roman de la Rose*», in: Mazzoni Peruzzi, Simonetta (ed.), *Boccaccio e le letterature romanze tra Medioevo e Rinascimento*, Firenze, Alinea Editrice, 201-220.

Rossi, Luciano, 2006b. «De Jean Chopinel à Durante: la série *Roman de la Rose-Fiore*», in: Braet, Herman / Bel-Schockaert, Cathrine (ed.), *De la Rose. Texte, Image, Fortune*, Louvain/Paris, Peeters, 275-300.

Rossi, Luciano, 2008a. «Messer Burnetto e la *Rose*», in: Maffia Scariati, Irene (ed.), *A scuola da ser Brunetto. La ricezione di Brunetto Latini dal Medioevo al Rinascimento*, Firenze, Il Galluzzo, 119-146.

Rossi, Luciano, 2008b. «La tradizione allegorica: da Alain de Lille al *Tesoretto*, al *Roman de la Rose*», in: Picone, Michelangelo (ed.), *Modelli e antimodelli nella «Commedia» di Dante*, Ravenna Longo, 143-179.

Rossi, Luciano, 2008c. «Encore sur Jean de Meun: Johannes de Magduno, Charles d'Anjou et le *Roman de la Rose*», *Cahiers de Civilisation Médiévale* 51, 361-377.

Rossi, Luciano, 2009. «La *Rose* et la *Poire*: contribution à l'étude de l'hétéronymie médiévale», in: Nüesch, Hans-Rudolf (ed.), *Galloromanica et Romanica. Mélanges de Linguistique offerts à Jakob Wüest*, Tübingen, Narr, 217-253.

Rossi, Luciano, 2011. «Les sept vies de l'*Anticlaudianus*. Pour une nouvelle édition de la récriture d'Ellebaut», *Cahiers de Civilisation Médiévale* 54, 377-396.

Rossi, Luciano, 2014. «L'illusion perdue d'une culture européenne», in: Zink, Michel (ed.), *D'autres langues que la mienne* (Collège de France, 10-11 mai 2012), Paris, Odile Jacob, 175-198.

Rossi, Luciano, 2016a. «I due Guidi. Preistoria d'un problema ermeneutico», in: Gagliano, Marina / Guérin, Philippe / Zanni, Raffaella (ed.), *Les deux Guidi (Guinizzelli et Cavalcanti). Mourir d'aimer et autres ruptures*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 55-74.

Rossi, Luciano, 2016b. «La figura di Giuseppe nell'iconografia e nella tradizione letteraria (con particolare riguardo al *Roman de la Rose*)», in: Valeri, Stefano (ed.), *La fucina di Vulcano. Studi sull'arte per Sergio Rossi*, Roma, Lithos Editrice, 25-36.

Rossi, Luciano, 2016c. «Riflessioni sulla dialettica parodia-allegoria nella linea *Roman de la Rose*, *Fiore*, *Commedia*», in: Tonelli, Natascia (ed.), *Sulle tracce del "Fiore"*, Firenze, Società Dantesca Italiana/Le Lettere, 27-54.

Rossi, Luciano, 2017. «Jean de Meun e Chrétien de Troyes», *Studi Romanzi* 13, 9-41.

Rossi, Luciano, 2019a. «Allegory and Metalepsis», in: Morton, Jonathan / Nievergelt, Marco (ed.), *The Romance of the Rose and Thirteenth-Century Thought*, sous presse, Cambridge, Cambridge University Press.

Rossi, Luciano, 2019b. *Le scandale Jean de Meun: misère de la philologie*, sous presse.

Squarcina, Giampaolo, 1996. «L'edizione critica del 'Roman de la Rose'», *Studi Testuali* 4, 122-156.

Strubel, Armand (ed.), 1992. Guillaume de Lorris et Jean de Meun, *Le Roman de la Rose*, Paris, Librairie Générale Française.

Tilliette Jean-Yves, 1998. «'Amor est passio quedam innata ex visione procedens' Amour et vision dans le Tractatus Amoris d'André le Chapelain», *Micrologus* 6, 187-200.

Tognetti, Sergio, 2008. «Mercanti e banchieri pistoiesi nello spazio euromediterraneo dei secoli XIII-XIV», in: Gualtieri, Piero (ed.), *La Pistoia comunale nel contesto toscano ed europeo, secoli XIII-XIV*, Pistoia, Società Pistoiese di Storia Patria, 125-148.

Vulliez, Charles, 2005. «Les maîtres orléanais et leur place dans la société (milieu XIIIe –début XVIe siècles)», in: Attal, Fréderic *et al.* (ed.), *Les universités en Europe du XIIIe siècle à nos jours: espaces, modèles et fonctions*, Paris, Publications de la Sorbonne, 19-37.

Vulliez, Charles, 2013. «L'évêque de Paris Étienne Tempier (1268-1279) et son entourage», in: Giraud, Cédric (ed.), *Notre-Dame de Paris (1163-2013)*, Turnhout, Brepols, 217-234.

Walther, Helmut G., 1979. «Utopische Gesellschaftskritik oder satirische Ironie? Jean de Meun und die Lehre des Aquinaten über die Entstehung menschlicher Herrschaft», in: Zimmermann, Albert (ed.), *Soziale Ordnungen im Selbstverständnis des Mittelalters*, vol. 1, Berlin/New York, Walter de Gruyter, 84-121.

Walther, Helmut G., 1988. «Der westliche Mittelmeerraum in der zweiten Hälfte des 13. Jahrhunderts als politisches Gleichgewichtssystem», in: Moraw, Peter (ed.), *Bündnissysteme und Aussenpolitik im Späteren Mittelalter*, Berlin, Buncker & Humboldt, 39-67.

Wei, Ian P., 2012. *Intellectual Culture in Medieval Paris: Theologians and the University, 1100-1330*, Cambridge, Cambridge University Press, 356-374.

Zaccagnini, Guido, 1918-1934. «I banchieri pistoiesi a Bologna e altrove nel secolo XIII»; «Ancora dei banchieri e mercanti pistoiesi a Bologna e altrove nei secoli XIII e XIV», *Bullettino Storico Pistoiese*, 20-36.

Zink, Michel, 2006. *Nature et poésie au Moyen Âge*, Paris, Fayard.